



Peut on faire une donation à un de ses petits enfants

Par **bambin**, le **22/03/2019** à **07:21**

Bonjour, je souhaite avoir l'avis d'un(e) notaire ou personne se connaissant dans le domaine. Mon père a acheté une maison en début de construction il y a 30 ans. Cette maison étant sur le terrain appartement a ma grand mère qui lui avait donné avec la parole a l'époque. il a toujours payé depuis les impôts et taxes a son nom. Ma grand mère a 8 enfants, certains de son pas d'accord. Ma grand mère toujours en vie ne cesse de dire que ce terrain revien a mon père. Malgré le désaccord de ses autres enfants. Peut elle faire une donation de l'acte du terrain directement au enfant de mon père, c'est à dire moi, mon frere et ma soeur. Si oui , à combien reviendrait le coût? Le terrain fait environ 250 m2 , le prix est d'environ 50 à 60 euro le m2 dans le voisinage. La maison est vieille mais possède 4 chambres, 2 sejours, 1 sdb et wc. Merci